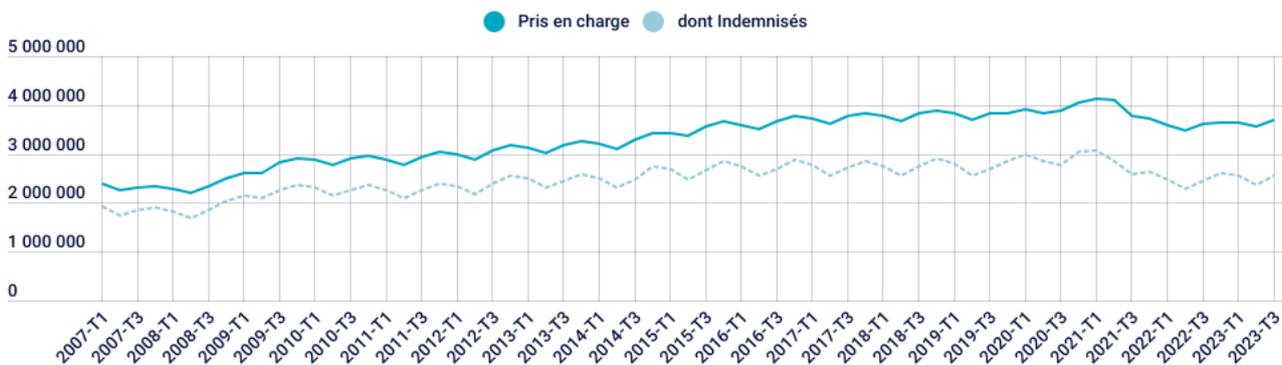


2,6 MILLIONS D'ALLOCATAIRES INDEMNISÉS AU 3^E TRIMESTRE 2023

Chaque trimestre, l'Unédic publie les indicateurs clés de l'Assurance chômage. A la fin du troisième trimestre 2023, le nombre d'allocataires indemnisés augmente de 5 % par rapport à la même période en 2022.

Allocataires de l'Assurance chômage. L'Assurance chômage, au troisième trimestre 2023, prend en charge 3,7 millions de personnes, dont 2,6 millions étaient indemnisées, en hausse de 5 % par rapport au troisième trimestre 2022. Le nombre d'allocataires continue d'augmenter, dans un contexte où la création d'emplois ralentit et où les effets de la réforme de 2021, allongeant la durée des droits des allocataires aux parcours fractionnés, sont toujours perceptibles. En parallèle, la réforme de 2023, qui réduit la durée des droits, continue sa montée en charge.

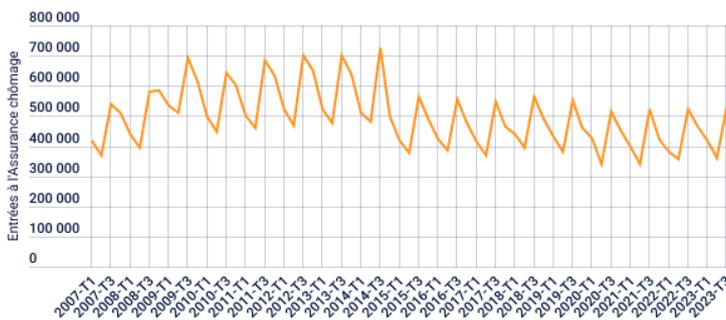
Au troisième trimestre 2023, 2,6 millions d'allocataires indemnisés



Source : Fichier national des allocataires
Champ : Allocataires en ARE, AREF, ASP, ATI

Inscrits à France Travail (ex Pôle emploi). Au troisième trimestre 2023, 6,1 millions de demandeurs d'emploi sont inscrits à France Travail (-1 % sur un an), dont 3 millions en catégorie A (-3 % sur un an), qui regroupe les personnes tenues d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi au cours du mois. L'appartenance à cette catégorie n'implique pas nécessairement une indemnisation par l'Assurance chômage.

Au troisième trimestre 2023, 526 000 nouvelles ouvertures de droit à l'Assurance chômage



Source : Fichier national des allocataires
Champ : Entrées à l'Assurance chômage (ouvertures de droit initiales)

Entrées à l'Assurance chômage. Au troisième trimestre 2023, 526 000 personnes qui ont perdu leur emploi ont ouvert ensuite un droit à l'Assurance chômage, un nombre stable sur un an.

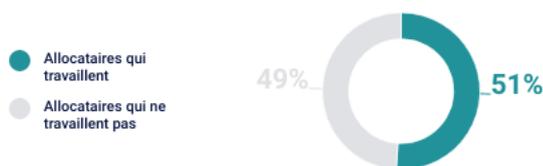
Depuis mi-2014 et l'introduction du rechargement des droits, les effectifs d'entrées initiales ont baissé. De mi-2020 à mi-2021, le nombre d'entrées a encore diminué durant la période de prolongation des droits et d'activité partielle mise en place pour contrer les effets économiques de la pandémie Covid-19.

Depuis, elles restent à un niveau légèrement plus bas qu'avant les confinements, du fait du passage de 4 à 6 mois d'affiliation nécessaires.

Part des allocataires qui travaillent. A la fin du troisième trimestre 2023, 51 % des allocataires pris en charge travaillent une partie du mois tout en étant inscrits à Pôle emploi. Cette proportion s'est stabilisée depuis deux années à un niveau plus élevé qu'avant la réforme 2021, en lien avec le dynamisme du marché du travail et l'incitation à travailler avec des allocations plus basses.

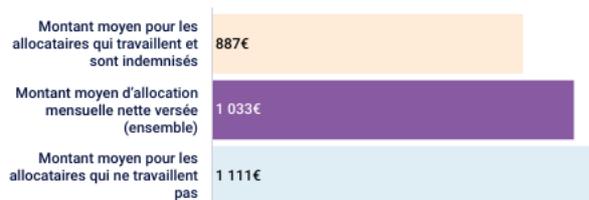
Montant de l'allocation. Le montant moyen de l'allocation mensuelle nette reçue/versée est de 1 033 € au troisième trimestre 2023. Les allocataires qui travaillent et cumulent leur revenu avec une allocation (dans la limite de leur salaire perdu) touchent en moyenne 887 € d'allocation et les allocataires qui ne travaillent pas du tout dans le mois perçoivent en moyenne 1 111 €.

La moitié des allocataires de l'Assurance chômage travaillent



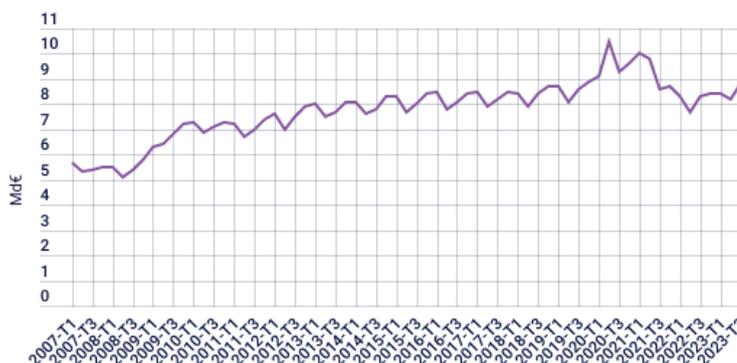
Source : Fichier national des allocataires
 Champ : Allocataires ayant un droit ouvert au titre de l'ARE, l'AREF, l'ASP, l'ATI, l'AREP ou une allocation antérieure

Une allocation mensuelle moyenne nette de 1033€



Dépenses d'indemnisation. Au troisième trimestre 2023, les dépenses trimestrielles d'indemnisation s'élèvent à 8,8 Md€, en hausse de 6 % par rapport au même trimestre l'année précédente, en lien notamment avec la hausse du nombre d'allocataires et les revalorisations des allocations d'assurance chômage décidées en juillet 2022, puis en avril et en juillet 2023 par le Conseil d'administration de l'Unédic.

Au troisième trimestre 2023, 8,8 Md€ de dépenses d'indemnisation

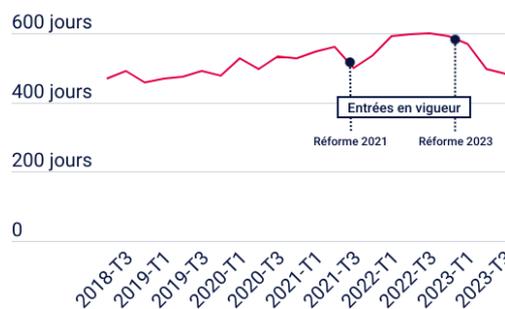


Source : Fichier national des allocataires
 Champ : Allocataires de l'Assurance chômage (ARE, AREF, ASP, ATI, ARCE, ADR et allocations équivalentes), y compris intermittents du spectacle

LA DURÉE POTENTIELLE MOYENNE DE DROIT POURSUIT SA BAISSÉ

La durée potentielle moyenne de droit poursuit sa baisse avec la montée en charge de la réforme 2023 : au troisième trimestre 2023, elle s'établit à 482 jours, contre 599 jours au troisième trimestre 2022. Désormais, la réduction de durée causée par la réforme 2023 excède légèrement l'augmentation engendrée par la réforme 2021. Pour en savoir plus, consultez la publication [« Suivi et effets de la réglementation d'assurance chômage »](#), parue en février 2024.

Durée potentielle du droit à l'ouverture, en moyenne sur le trimestre



Source : Fichier national des allocataires
 Champ : Ouvertures de droits à l'assurance chômage (y compris rechargements), hors intermittents du spectacle